

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0394/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sis à PK 12 au profit de l'UNFD.

n° 2010-0394/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

1 juin 2010

Numéro JO

n° 11 du 15/06/2010

Date du numéro

15 juin 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Arrêté n°2010-0394/PR/MEFPP portant affectation d'un terrain sise à PK12 au profit de l'UNFD. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VULe Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Mai 2010.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté à l'UNFD une parcelle de terrain d'une superficie de 5 ha environ sise à PK 12.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à la construction de logements pour les populations démunis.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Ministère des Finances par l'entremise de la Directrice des Domaines fera remise de ladite parcelle au Secrétaire Général de l'UNFD. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH